



**RÈGLES DE FONCTIONNEMENT
ET
MESURES DE SÉCURITÉ
2025-2026**

École Sainte-Élisabeth

**51 chemin Sainte-Élisabeth
Cantley, Qc
J8V 3E8**

Numéro de téléphone :
819-503-8024

Numéro de télécopieur :
819-827-0227

elisabeth@cssd.gouv.qc.ca

<https://ste-elisabeth.cssd.gouv.qc.ca/>

Horaire du secrétariat :

**7 h 30 à 11 h 30
12 h 30 à 15 h 30**

Fermé de 11h30 à 12h30

**Horaire de la journée
2025-2026**

Préscolaire	7h55 à 11h24	12h39 à 14h12
Primaire	7h55 à 11h24 Récréation : 10 h 03 à 10 h 18	12h39 à 13h47 Récréation : 13 h 47 à 14 h 02

Direction : Isabelle Blanchard

Secrétaire d'école : Mylène Thivierge

Service de garde

Technicienne : Noémie Crépeau-Jolette
Téléphone : 819-503-8024 Option 1
Heures d'ouvertures : 7h00 à 17h30

DÉPART HÂTIF POUR RENDEZ-VOUS

Il est de votre responsabilité de motiver un retard ou une absence. Pour ce faire, vous devez vous rendre sur le portail Mozaïk-parents ou communiquer avec l'école en faisant l'option 2.

En tout temps, vous pouvez laisser un message sur le répondeur ; laissez alors vos coordonnées et votre message. Nous vous rappellerons aussitôt qu'il nous sera possible de le faire. Prenez également note que différentes options s'offrent à vous lors de votre appel afin que vous soyez dirigés au bon endroit.

Si votre enfant est de retour ou quitte durant les heures de fermeture du secrétariat, vous devez vous dirigez au service de garde.

Nous vous encourageons à planifier les vacances familiales pendant les périodes de congés prévues au calendrier scolaire. Aucun travail ne sera préparé et remis aux enfants qui s'absentent pour des raisons personnelles (voyages, tournois, etc.).

À la suite d'un contrôle des absences et des retards, un avis vous sera envoyé si le taux d'absentéisme ou de retards devenait trop élevé.

SURVEILLANCE

La surveillance est assurée sur la cour à compter de 7h45 le matin et 12h35 après le dîner.

STATIONNEMENT

Pour les parents qui assurent le transport de leurs enfants à l'école, vous devez utiliser le stationnement de l'église le matin et le soir beau temps mauvais temps.

Les parents qui se présentent durant les heures de classe doivent se **stationner aux endroits réservés aux visiteurs**. Le stationnement devant l'école est exclusivement réservé aux détenteurs de vignette du CSSD jusqu'à 16h sauf aux endroits désignés.

Si votre enfant quitte l'école durant les heures de classe, vous devez informer l'enseignante au préalable par un courriel ou via Mozaïk. L'adulte, préalablement autorisé, qui vient le chercher doit obligatoirement se présenter au secrétariat et remplir le formulaire de départ prévu à cet effet.

Nous vous rappelons que si la routine d'arrivée et de retour de votre enfant doit être modifiée selon l'horaire, vous devez en aviser l'enseignant par une note écrite. Les appels téléphoniques de dernière minute au secrétariat pour aviser d'un changement de routine d'un enfant pendant la journée sont limités aux situations d'urgence seulement.

Nous vous demandons, dans la mesure du possible, de restreindre les départs durant les heures de classe afin d'éviter de perturber les activités d'apprentissage en cours.

L'accès à la cour et aux salles de classe est interdit aux parents durant les heures de cours.

APPAREILS NUMÉRIQUES ET INTERNET

L'utilisation d'un téléphone cellulaire personnel ou une tablette personnelle est interdite sauf avis contraire lors de projets de classe ou d'activités spéciales. Les parents en seront avisés à l'avance par le responsable de l'activité. L'élève qui ne respecte pas cette règle se verra confisquer son appareil et les parents devront venir le chercher.

Comme mentionné dans la politique du Centre de services, les ressources technologiques sont mises à la disposition des usagers pour la réalisation d'activités éducatives et d'apprentissages en lien avec notre mission éducative qui vise à éduquer les élèves dans une utilisation responsable des technologies.

Les utilisateurs doivent :

- respecter les gens dans leur communication (messages, images et son);
- respecter la vie privée des gens (informations confidentielles);
- contribuer à réaliser la mission éducative de l'école;
- utiliser le matériel technologique scolaire de façon à minimiser les risques de destruction ou de modification des systèmes et des données;
- utiliser les ressources technologiques de façon adéquate et légale;
- respecter les droits d'auteur et les autres droits de propriété intellectuelle.

JOUETS PERSONNELS

Les élèves n'ont pas l'autorisation d'apporter des jouets personnels de la maison sauf avis contraire lors de projets de classe ou d'activités spéciales. Les parents en seront avisés à l'avance par le responsable de l'activité. L'élève qui ne respecte pas cette règle se verra confisquer son jouet et il lui sera remis à la fin de la journée. Si cette situation se reproduisait, il se pourrait que vous ayez à vous déplacer pour le récupérer.

MALADIE, ALLERGIES ET MÉDICATION

Si votre enfant est contagieux ou trop malade pour suivre les activités de l'école vous devez le garder à la maison. Dans le cas d'une maladie infectieuse, il est important de le communiquer rapidement à l'école.

Si votre enfant a des problèmes de santé, une allergie quelconque ou doit prendre des médicaments sur une base régulière, vous devez en aviser l'école par le biais de la fiche santé et fournir la médication nécessaire. Un plan de soins pourrait être élaboré en collaboration avec l'infirmière scolaire et le personnel en sera informé.

Pour la prise de médicament à l'école, vous devez remplir le formulaire d'autorisation d'administration de médicament disponible au secrétariat. Le médicament doit être dans son emballage original. En aucun temps, le personnel n'est autorisé à donner des médicaments que l'on retrouve en vente libre.

Lors d'un incident, l'école administre les premiers soins et informe les parents. Si la situation l'exige, les parents devront venir chercher leur enfant. En cas d'accident plus sérieux, il est de la responsabilité des parents d'assurer le transport de leur enfant vers une clinique ou un centre hospitalier. Advenant le cas où l'école ne réussit pas à rejoindre les parents et que la situation l'exige, l'élève sera transporté par ambulance et les frais seront assumés par les parents. Dans ce cas, un adulte de l'école accompagnera l'enfant jusqu'à l'arrivée des parents.

COMMUNICATION

La collaboration entre la famille et l'école est toujours gagnante dans la réussite scolaire de votre enfant, c'est pour cette raison que nous vous demandons de garder une attitude positive lorsque vous communiquez avec le personnel de l'école, tout particulièrement en présence de votre enfant.

Pour obtenir des renseignements sur le cheminement scolaire de son enfant, vous devez communiquer avec le titulaire de classe de celui-ci. Le courriel est la méthode la plus efficace. Un délai de 24h à 48h peut s'écouler avant son retour.

Lorsque vous souhaitez rencontrer un membre du personnel, vous devez prendre rendez-vous avec ces derniers puisqu'ils ne peuvent vous recevoir en présence de leurs élèves. Pour rencontrer la direction, vous devez communiquer avec le secrétariat.

ALIMENTATION

Afin d'assurer un haut niveau d'énergie et de concentration en classe, nous vous recommandons de privilégier les aliments sains dans la boîte à gouter. Par exemple : favoriser l'ajout de fruits et de légumes et proscrire les aliments contenant du sucre. Nous encourageons fortement la saine alimentation.

Il est fortement suggéré d'éviter les aliments suivants : le chocolat, les bonbons, les croustilles ainsi que les boissons gazeuses

Afin d'assurer la sécurité de tous les élèves et du personnel, nous vous demandons votre collaboration pour ne pas envoyer d'aliments contenant des noix et arachides. Le personnel veillera à remplacer la collation par un aliment qui n'en contient pas si votre enfant en a dans sa boîte à gouter. Dans les classes où d'autres types d'allergies sont présents, un rappel sera fait aux élèves du groupe afin qu'ils soient sensibilisés.

Dans le même esprit, nous vous invitons à rappeler à votre enfant que le partage de collations est également interdit pour assurer la sécurité de tous.

L'école Sainte-Élisabeth est une école sans noix ni arachides.

DIVERS

Météo

Nous vous demandons de porter attention à la météo afin d'habiller votre enfant en conséquence puisque même lors des journées de pluie modérée, les élèves vont à l'extérieur. Lors de froids intenses (-27° C avec le facteur éolien) ou de pluie excessive, les récréations se prennent à l'intérieur soit au gymnase ou dans les classes.

Éducation physique

Le port des espadrilles (éviter les lacets ronds et synthétiques) est obligatoire pour participer aux cours d'éducation physique. Les personnes ayant les cheveux longs doivent s'attacher les cheveux pour une question de sécurité. De plus, il est fortement recommandé de s'habiller confortablement (pantalon extensible, short et chandails à manches courtes) et d'enlever tous les bijoux pendants.

Si un élève ne peut pas participer à un cours d'éducation physique, un billet médical devra être fourni.

Matériels scolaires

Certains outils sont prêtés aux élèves et ils doivent en prendre soin. En cas de dommages ou de pertes, les parents en assument les frais.

Objets perdus/de valeurs

Il n'est pas recommandé que votre enfant apporte des objets de valeurs à l'école. Pour prévenir les pertes d'objets, nous vous recommandons de **bien identifier les effets de vos enfants, car trop souvent, ils ne les reconnaissent pas**. Il est à noter que l'école n'est pas responsable des objets perdus, volés ou endommagés. Les objets perdus sont à l'entrée du service de garde. Les élèves y ont accès en tout temps. À la fin de chaque étape, les objets non réclamés sont envoyés au comptoir familial de la région.

Règlements de classe

Afin d'établir un climat propice aux apprentissages, chaque enseignant détermine et explique les règles de fonctionnement de la classe en début d'année. Il est important que vous en preniez connaissance avec votre enfant afin d'assurer un suivi à la maison.

Mesures d'urgence

L'école est dotée d'un plan d'urgence pour diverses situations qui pourraient se produire. Pour cette raison, il est important d'informer le secrétariat et le service de garde de tout changement de numéro de téléphone et d'adresse courriel en cours d'année. Une situation d'urgence peut survenir à tout moment.

Journées d'intempéries

Lors des journées d'intempéries, avant de quitter la maison, nous vous conseillons de vérifier sur le site du Centre de services scolaire des Draveurs ou de consulter les médias sociaux tel Facebook, afin de savoir si l'école est ouverte ou fermée et si le transport scolaire est en fonction. Inscrivez-vous à Alertes texto

Bénévolat

Les parents ou les bénévoles qui accompagnent un groupe d'élèves doivent préalablement avoir rempli le formulaire de déclaration des antécédents judiciaires.

FONCTIONNEMENT ET SÉCURITÉ DANS LES TRANSPORTS SCOLAIRES

Retard ou annulation de parcours

Afin d'obtenir l'information en temps réel, il est fortement recommandé de vous abonner à **Alerte texto**. La démarche pour vous inscrire se retrouve directement sur le site du centre de services scolaire <https://www.cssd.gouv.qc.ca/alertes-texto>

Attentes à l'égard des élèves

- En attendant l'autobus :
 1. Attendre à l'arrêt désigné en gardant un comportement calme et pacifique.
 2. Demeurer sur le bord de la route ou sur le trottoir.
 3. Respecter les propriétés privées.
- En montant dans l'autobus
 1. Sur demande du conducteur, l'élève doit s'identifier.
- Pendant le trajet :
 1. Respecter l'autorité du conducteur et ne pas le déranger inutilement.
 2. Rester assis et occuper le siège assigné (s'il y a lieu).
 3. Parler discrètement.
 4. Ne pas boire ou manger.
 5. Ne rien jeter dans ou à l'extérieur de l'autobus.

6. Ne pas toucher à quelques mécanisme ou équipement que ce soit à moins d'une urgence.
- En descendant de l'autobus :
 1. Attendre l'arrêt complet avant de se lever et de se diriger vers la sortie.
 2. Si l'élève a à traverser la rue, toujours la traverser devant l'autobus à la vue du conducteur.

De plus, le parent est garant du comportement de son enfant dans l'autobus. La gestion disciplinaire de base revient au chauffeur. La gestion des fiches «avertissement de mauvaise conduite» du transport revient à la direction d'école.

Tous les effets personnels transportés doivent être placés dans un sac fermé.

Veuillez consulter la page du transport scolaire pour plus détails :

<https://www.cssd.gouv.qc.ca/parents-eleves/transport-scolaire>